



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-623

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-10-12-00005 - Arrêté 2025-01266 du 12 octobre 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2025-10-12-00006 - Arrêté 2025-01267 du 12 octobre 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
75-2025-10-12-00007 - Arrêté 2025-01268 du 12 octobre 2025 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7

Préfecture de Police

75-2025-10-12-00005

Arrêté 2025-01266 du 12 octobre 2025
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 12 octobre 2025

ARRETE N° 2025-01266

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au gardien de la paix **Lrani HAMITECHE**, né le 29 mars 1991, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

« Signé »

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2025-10-12-00006

Arrêté 2025-01267 du 12 octobre 2025
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 12 octobre 2025

ARRETE N° 2025-01267

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires affectés au sein de la 6ème compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Caporal-chef **Louis DRONNE**, né le 24 août 2000 ;
- Sapeur 1ère classe **Adel HABERT**, né le 17 décembre 1997.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Le Préfet de police

Laurent NUÑEZ signé

Préfecture de Police

75-2025-10-12-00007

Arrêté 2025-01268 du 12 octobre 2025
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 12 octobre 2025

ARRETE N° 2025-01268

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation dont les noms suivent :

- **M. Adrien DANCOINE**, né le 19 juin 2001 ;
- **Mme Stella JALTA**, née le 13 juillet 1998.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

LE PREFET DE POLICE

signé

Laurent NUÑEZ